



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 3 novembre 2016]

Date de la convocation
28 octobre 2016
Date d'affichage
28 octobre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 23
Procurations : 7
Votants : 30

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Bernard BARTHE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Dominique BOYER, Christophe CAUSSE, Alain SORIANO, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Christine BOUTONNET

N°142 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU

OBJET DE DELIBERATION : Columbarium des cimetières Saint Martin et Vors : tarifs des concessions

Suite à l'installation de nouveaux columbariums dans les cimetières Saint Martin et Vors, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions de la manière suivante :

- Concession de 15 ans 500 €
- Concession de 30 ans 700 €

VOTE : 6 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE les tarifs des concessions ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 4 novembre 2016

Le maire

Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20161103-142-2016-DE
Date de télétransmission : 08/11/2016
Date de réception préfecture : 08/11/2016